



# Commission Statuts et Réglementation Equipements

Concernant les dossiers qui ont été soumis à la classification ou au renouvellement sont en cours de traitement par la fédération.

Rien non plus a été modifié dans Gest'hand sur les anomalies constatées.

La fédération a beaucoup de retard sur les dossiers, normalement les dossiers seront traités dans le cours de l'été.

De plus certains clubs ne passent plus vers moi pour les dossiers (écritures et équipements), ce poste que j'occupe a-t-il lieu d'exister ? Pour les clubs évoluant en National, n'oublier pas de faire un renouvellement tous les 5 ans

## 1°) Dossiers reçus sur 2015/2016

Tous les dossiers du tableau ci-dessous ont été adressés à la FFHB et sont en attente de retour :

N° Club	Club	Nom de la salle	Date d'envoi du dossier
14002	ES FALAISE	Bianco	19/08/2015
14018	CA LISIEUX	Cerdan	25/03/2016
14018	CA LISIEUX	Mimoun	25/03/2016

Les clubs concernés pour la reclassification pour la saison 2016-2017 :

- CAEN HB : Palais des Sport, Maurice Fouque et IUT Caen Nord
- CA LISIEUX : les 2 gymnases
- ES TROARN : Gymnase CDC



ZAC Lazzaro, rue de la Métallurgie  
14460 Colombelles

www.handball14.com  
02.31.83.29.15

1714000@handball-france.eu





# Commission Statuts et Réglementation Equipements

## Bilan de la ligue

### 2°) Salles non classées

**Il est rappelé** aux clubs que toutes les salles non classées doivent faire l'objet d'un dossier de classement sur l'année 2016.

Toutes les salles non classées devant disparaître de Gesthand.

### 3°) RAPPEL PROCÉDURE DE DEMANDE DE CLASSEMENT :

**Le nouveau dossier de classement des salles est téléchargeable sur le site de la FFHB :**

Cliquez sur l'onglet FFHB

Puis dans la colonne « les Commissions » sur : « Statuts et réglementation »

Puis à droite sur : Equipements

Il faut ensuite télécharger l'imprimé : « imprime-salle 1 »

Afin de pouvoir le remplir sur l'ordinateur, il faut cliquer en haut à droite sur « ouvrir avec un autre lecteur PDF ».

Les cases deviennent alors bleutées et peuvent être remplies. Le fichier peut aussi être sauvegardé.

Le Club (après avoir rempli le dossier en ligne et vu avec son Comité) transmet par courriel l'ensemble des documents **à la Ligue** qui valide et transmet au responsable de secteur FFHB qui transmet à la FFHB. La FFHB envoie la notification de classement à la Ligue et au Club.

Pour les clubs pros (LNH, LFH, Pro D2, D2F sous statut VAP) le club envoie directement à la FFHB.

**Il est rappelé qu'aucune salle ne pourra être créée dans Gest'hand sans dossier de classement.**



ZAC Lazzaro, rue de la Métallurgie  
14460 Colombelles

1714000@handball-france.eu

www.handball14.com  
02.31.83.29.15

